

WELCOME TO... #7

« PLUS ON EST DE FOUS... »

RÈGLEMENT

Le Festival **Welcome to...** a pour but de valoriser et de promouvoir le court métrage de fiction et d'animation mais aussi d'inciter à la création cinématographique.

1. L'APPEL A FILMS

Le projet **WELCOME TO... #7** est un appel à films à thème organisé par l'association Dick Laurent :

19 rue J.B. Lebas, 59 910 Bondues - France
www.dicklaurent.eu / infos.welcome@gmail.com

Celui-ci est ouvert aux fictions et aux films d'animation francophones ou sous-titrés en français.

- Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} janvier 2016 au 27 mars 2016.
- La date limite d'envoi des films est le 27 avril 2016.
- Le Festival a lieu pendant deux jours fin mai 2016 dans la métropole lilloise.

Le Festival se divise en deux compétitions distinctes : la catégorie **Blow Out** & la catégorie **Blow Up**.

Les deux catégories ont pour thème commun : « Plus on est de fous... »

- **Catégorie Blow Out** : Les films doivent avoir la particularité d'être réalisés après le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre du festival « Welcome to #7 » et de répondre au thème « Plus on est de fous... ».

Cette catégorie concerne tout film national ou international, francophone ou sous-titré en français, d'une durée maximale de 8 minutes générique compris.

Envoyer son film avant le 27 avril 2016 en support DVD, clé USB, carte SD (format mov, avi ou mpeg), ratio 4/3 ou 16/9

Les réalisateurs-trices devront inclure au générique de leur film (début ou fin) la mention « Réalisé dans le cadre de Welcome to #7 ».

Frais de participation : 6€ à régler par chèque et à envoyer à l'adresse postale de l'association ou par virement :

| CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE | CLE RIB |
|-------------|--------------|--------------|---------|
| 30076 | 02968 | 21964000200 | 26 |

IBAN : FR76 3007 6029 6821 9640 0020 026

BIC : NORDFRPP

Dans un souci d'égalité entre les films, il est interdit de diffuser sur internet ou dans un lieu public le film réalisé dans le cadre de cette action avant le 27 juin 2016.

- **Catégorie Blow Up** : tout film national ou international, francophone ou sous-titré en français, d'une durée maximale de 20 minutes générique compris produit après le 1^{er} janvier 2014 par une structure de production privée ou associative et répondant au thème « Plus on est de fous... ».
Envoyer son film avant le 27 avril 2016 en support DVD, clé USB, carte SD (format mov, avi ou mpeg), ratio 4/3 ou 16/9
Participation gratuite

Les participants doivent s'acquitter des droits musicaux et visuels de leur film.

Un même réalisateur peut présenter plusieurs courts métrages.

Les intentions des réalisateurs-trices seront questionnées concernant les films présentant un contenu pornographique et/ou jugé trop violent

2. DIFFUSION ET COMPÉTITION

Les films en compétition seront diffusés sur deux jours fin mai dans une salle de cinéma de la métropole lilloise. Ils seront présentés à deux jurys, l'un professionnel, l'autre composé de lycéens et d'étudiants en cinéma, qui décerneront cinq prix pour la catégorie **Blow Out** et deux prix pour la catégorie **Blow Up**.

L'hébergement et le transport seront à la charge de la production et/ou du réalisateur-trice.

En acceptant ce présent règlement, votre œuvre est susceptible d'être présentée et utilisée à des fins de communication via nos différents médias.

Les participants de la catégorie Blow Out cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de diffusion des films lors de projections en public.

3. INSCRIPTION ET CALENDRIER

La fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de l'association) et la participation de 6 € (pour la catégorie Blow Out) sont à envoyer à l'adresse postale de l'association (cachet de la poste faisant foi) ou par adresse mail en format PDF avant le 27 mars 2016 afin de valider l'inscription au projet.

Les films sont à envoyer avant le 27 avril 2016 à l'adresse postale de l'association (cachet de la poste faisant foi).

Les formats acceptés sont : support DVD, clé USB, carte SD (format mov, avi ou mpeg), ratio 4/3 ou 16/9.

Les dates d'inscription et de réception des films fixées par l'association devront être scrupuleusement respectées.

L'inscription induit le respect et l'acceptation du présent règlement.

Le Festival décline toute responsabilités en cas de litige.